



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

Dates de parution
Dernières divisions et
autres

**

Info Clubs Honorabilité

**

Parenté Avocats

**

Fiche Candidature
Commissions

**

Procès-verbaux

Commissions

Statut de l'Arbitrage

**

Terrains &
Equipements

**

Calendriers

Annexes

Horaires Officiels
+
Catégories d'Âges

A Consulter
sur Footclub



Egalement
Consultable sur
notre site internet
[http://
districtvaldemarne.fff.fr/
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

LES CALENDRIERS OFFICIELS 2026/2027

Retrouvez les sur le **site internet** du District du val de Marne de Football

<http://districtvaldemarne.fff.fr> **Rubrique « Epreuves »**

DEBUT DES COMPETITIONS

Seniors D1 (Groupe 12)

Seniors D2 (2 Groupes 12)

Seniors D3 (2 Groupes de 12)

CDM (Groupe de 12)

Futsal D1 (Groupe de 10)

U18 D1/D2 (Groupes 10)

U17 D1 (Groupes 10)

U16 D1/D2/D3 (Groupes 10)

U15 D1 (Groupe 12)

U14 D1 (Groupe 12)



Samedi 05 septembre 2026

Dimanche 06 septembre 2026

Dimanche 04 octobre 2026

Dimanche 13 septembre 2026

Samedi 19 septembre 2026

Dimanche 04 octobre 2026

Dimanche 04 octobre 2026

Dimanche 04 octobre 2026

Samedi 19 septembre 2026

Samedi 19 septembre 2026

LISTE DES CLUBS ENGAGES

dans les dernières divisions des CHAMPIONNATS

Seniors D4 / U18 D3 / U16 D4 / FUTSAL D2 / Féminines Sen D1

Liste au 27 Août 2026 (Liste complète en annexe du journal)

En cas d'avis contraire, prévenir le Secréariat Du District Du Val-De-Marne De Football pour le 03 Septembre 2026

Sans courrier à cette date, nous considérerons que les équipes sont définitivement engagées. Par ailleurs, les Clubs qui le désirent, peuvent encore engager des équipes dans ces catégories, prévenir le DISTRICT du VDM DE FOOTBALL par écrit pour le 03 Septembre 2026 au plus tard.

FORMATIONS CFI

TOUT SAVOIR = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations/>

FORMATIONS FIA

Lien football : [Formation Initiale d'Arbitre](#)
Lien futsal : [Formation Initiale d'Arbitre Futsal](#)

Réunions de Rentrées « FOOT EFFECTIF REDUIT »

LUNDI 14 SEPTEMBRE A 19H - REUNION U12/U13-U10/U11

LUNDI 21 SEPTEMBRE A 19H - REUNION U6/U7 & U8/U9

Rendez-vous au District du Val de Marne de Football
131, boulevard des Alliés 94500 Champigny/marne

**Tous les clubs sont tenus d'y participer (sous peine d'amende de 100 euros).
les responsables de la catégorie concernée et le responsable
Ecole de Foot sont conviés.**

ENGAGEMENTS COUPES 94 2026/2027

NOUVEAU !!
adressés par mail
&
seront faits selon
les règlements de
chaque Coupes.

*Les clubs ne voulant
pas que leurs
équipes participent à
une ou plusieurs
Coupes, sont priés
de bien vouloir faire
un mail de
désistement à :
secretariat@districtvaldemarne.fff.fr,
avant le 1er
septembre 2026*

**Le montant total
(engagements
Coupes +
Cotisation Obligatoire
e) sera débité de
votre compte club FIN
OCTOBRE 2026,
après vérification des
engagements).**

**ENGAGEMENTS
COMPLEMENTAIRES
« DERNIERES
DIVISIONS »,
Terrains et
dérogations horaires
à nous transmettre
par mail début
septembre**

IMPORTANT !!
Prendre
connaissance de la
note
«**INFORMATIONS
2026**»

Edition N° 770 du Jeudi 27 Août 2026

COMMUNIQUES

INFOS



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

***Documents & * Procès-Verbaux**

CHAMPIONS 2025/2026

SENIORS

CDM

ANCIENS

U18

U16

U15

U14

FUTSAL

SENIORS FEM.

BONNEUIL CSM

COMORES FC

ORLY AC

CRETEIL LUSITANOS US

AS ORLY

MAISONS ALFORT FC

CRETEIL LUSITANOS US

CHAMPIGNY CF

MAISONS ALFORT FC

FAIR-PLAY 2025/2026

DEFINITIF - POINTS DE PENALITE AU 29/05/2026

DIVISION 2			DIVISION 3		
GROUPE A	PTS PENALITE	RETRAIT PTS	GROUPE A	PTS PENALITE	RETRAIT PTS
BOISSY FC	37	1	ZENAGA	25	
CSM BONNEUIL	33	1	FC BRY	26	
FC BRY	57	3	FC CAUDACIENNE	51	3
FC CHAMPIGNY	41	2	CA L HAY LES ROSES	22	
CAP CHARENTON	41	2	FC NOGENT	33	1
AS CHOISY LE ROI	32	1	PH ZARZISSIEN	29	
FC MANDRES PERIGNY	31	1	FC ST MANDE	18	
FC MOLDAVIE	72	5	FC SUCY	21	
ASF LE PERREUX	40	2	US VILLENEUVE ABLON	33	1
CA L HAY LES ROSES	38	1	ES VTRY	22	
CSA KREMLIN BICETRE	41	2			
VILLENEUVE AFC	59	3			
DIVISION 2			DIVISION 3		
GROUPE B	PTS PENALITE	RETRAIT PTS	GROUPE B	PTS PENALITE	RETRAIT PTS
COM ARCUEIL	35	1	CRETEIL AC	30	1
CRETEIL AC	28		AVS ORLY	47	2
US FONTENAY S BOIS	58	3	BANN ZANMI	30	1
GENTILLY AC	56	3	FC BOISSY	42	2
LIMEIL AJ	42	2	COC CACHAN	30	1
FC NOGENT	45	2	LIMEIL AJ	29	
US ORMESSON	36	1	US ORMESSON	30	1
VGA ST MAUR	50	3	ACADEMICA CHAMPIGNY	40	2
THIAIS FC	58	3	IVRY US	19	
VALENTON FA	33	1	VAL FONTENAY	30	1
CA VITRY	55	3	MAROLLES FC	25	
ES VITRY	53	3			

LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

Recrute pour la nouvelle saison 2026/2027 – Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal

E-FOOT 94 Page 3 de 26

Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et

vosre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :

- Commission de Discipline** (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
- Commission d'Appel Disciplinaire** (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
- Commission des Statuts & Règlements** (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
- Commission d'Organisation des Compétitions** (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)

Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

Les candidatures sont à adresser par mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

INSTALLATION DE LA FMI

À l'approche de la reprise des compétitions 2026/2027, veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Nous vous invitons à reprendre le contenu ci-dessous et à les diffuser sur vos supports de communication respectifs.

1. Version disponible

- **WebApp FMI**

- o Dernière version : 5.0.17

La version FMI 5.0.17 est la seule version à laquelle les utilisateurs doivent se connecter : [FAQ FMI](#)

2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>).

3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

- **Paramètres à vérifier :**

- o Type de Profil
- o La case "*Gestion feuille de match informatisée*" doit être COCHÉE
- o **Équipes affectées :**



4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via **UNIQUEMENT** l'[interface%20WEB]interface WEB (<https://fmi-core.fff.fr/>).

- o Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
- § **Pour les matchs du samedi** : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- § **Pour les matchs du dimanche** : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
- § **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- **Pour les matchs du samedi** : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du dimanche** : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du lundi** : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données,
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'[interface WEB \(https://fmi-core-compo.fff.fr/v2\)](https://fmi-core-compo.fff.fr/v2),
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

6. Ressources d'aide

- [FAQ FMI](#)

INFO CLUB

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs
OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel »@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

- Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)
- Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)
- De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie (exemple : cda+technique+formation...)
- De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS

via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s,

éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(s) de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

Planning Des Parutions - Journal E-Foot 94 2026/2027

SEPTEMBRE	3	10	17	24	
OCTOBRE	1	8	15	22	29
NOVEMBRE	5	12	19	26	
DECEMBRE	3	10	17		
JANVIER	7	14	21	28	
FEVRIER	4	11	18	25	
MARS	4	11	18	25	
AVRIL	1	8	15	22	29
MAI	6 (férié)	13	20	27	
JUIN	3	10	17	25	

Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquante(s) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

TOURNOIS CLUBS



Dates de parution sur E-FOOT 94 et Site Internet du District

Début des Championnats Dernières Divisions et Plateaux U6 à U13

Saison 2026/2027



Catégories Divisions	Dates début des Compétitions	Dates de Parution
SENIORS (D4)	04.10.26	17.09.26
ANCIENS (D3)	20.09.26	10.09.26
U18 (D3)	04.10.26	17.09.26
U16 (D4)	04.10.26	17.09.26
U17 (D1)	04.10.26	17.09.26
U15 (D2)	03.10.26	17.09.26
U14 (Brassage)	03.10.26	17.09.26
FUTSAL (D2)	28.09.26 ou 05.10.26	17.09.26
U12 & U13	INTERCLUBS En cours <u>Début des Critériums toutes catégories</u> En cours	JOURNEES ACCUEILS En cours
U10 & U11		
U8 & U 9		
U6 & U7		
FEMININES (D1)		
U15 F & U18 F	26.09.26	17.09.26
+45 ans +55 ans	OCTOBRE	A DEFINIR

Engagements Dernières divisions

LISTE DES CLUBS ENGAGES dans les dernières divisions des CHAMPIONNATS Seniors / Anciens / U18 / U17 / U16 / U15/U14 Brassage Seniors Féminines /U15&U18 F / Futsal D2 / +45&55 ans

Liste au 26 Août 2026

En cas d'avis contraire, prévenir le Secrétariat Du District Du Val-De-Marne De Football
Pour le 02 septembre 2026

Sans courrier à cette date, nous considérerons que **les équipes sont définitivement engagées.**
Par ailleurs, les Clubs qui le désirent, peuvent encore engager des équipes dans ces catégories,
prévenir le DISTRICT du VDM DE FOOTBALL par écrit pour le **02 septembre 2026 au plus tard.**

Club	Compétition / Phase
500004 VITRY C.A.	Seniors Féminines D1 / Unique U18 D3 / Unique U16 D4 / U16 D4
	Nombre d'engagements : 3
500012 CHARENTON C.A.P.	U18 D3 / Unique U15 D2 / Phase Unique
	Nombre d'engagements : 2
500138 VINCENNOIS C.O.	U18 Féminines D1 / Unique U17 D1 / Unique U15 Féminines D1 / Unique
	Nombre d'engagements : 3
500494 FRESNES A.A.S.	U15 D2 / Phase Unique
500636 VILLIERS S/MARNE ENT.S.	U18 Féminines D1 / Unique U17 D1 / Unique U15 D2 / Phase Unique U15 Féminines D1 / Unique
	Nombre d'engagements : 4
500651 BOISSY F.C.	Seniors D4 / Unique U18 D3 / Unique U16 D4 / U16 D4
	Nombre d'engagements : 3
500689 UNION SPORTIVE DE CRETEIL FOOTBALL	Seniors Féminines D1 / Unique U17 D1 / Unique U15 Féminines D1 / Unique

500752 CLUB OLYMPIQUE DE CACHAN C.O.C.	Nombre d'engagements : 3 Seniors D4 / Unique U18 D3 / Unique U15 D2 / Phase Unique U15 Féminines D1 / Unique
500791 BRY F.C.	Nombre d'engagements : 4 Seniors D4 / Unique U18 D3 / Unique
507502 RUNGIS U.S. 510193 ORMESSON U.S.	Nombre d'engagements : 2 Seniors Futsal D2 / Unique U18 D3 / Unique U16 D4 / U16 D4 U15 Féminines D1 / Unique
514388 NOGENT S/MARNE F.C.	Nombre d'engagements : 3 U18 D3 / Unique U18 Féminines D1 / Unique U16 D4 / U16 D4
516843 CHEVILLY LA RUE ELAN	Nombre d'engagements : 3 Seniors D4 / Unique U18 Féminines D1 / Unique U15 D2 / Phase Unique U15 Féminines D1 / Unique
518152 NOISEAU STE S.	Nombre d'engagements : 4 Seniors D4 / Unique
Club	Compétition / Phase
519839 VILLEJUIF U.S.	Seniors D4 / Unique U18 Féminines D1 / Unique U15 D2 / Phase Unique U15 D2 / Phase Unique
520523 ST MANDE F.C.	Nombre d'engagements : 4 Seniors D4 / Unique U18 D3 / Unique U18 Féminines D1 / Unique U16 D4 / U16 D4 U15 D2 / Phase Unique
520524 KREMLIN BICETRE C.S.A.	Nombre d'engagements : 5 U18 D3 / Unique U16 D4 / U16 D4
523411 U. S. IVRY FOOTBALL	Nombre d'engagements : 2 U18 Féminines D1 / Unique U15 Féminines D1 / Unique
523873 FONTENAY SS/BOIS U.S.	Nombre d'engagements : 2 Seniors Féminines D1 / Unique U18 Féminines D1 / Unique U15 Féminines D1 / Unique
524161 FOOTBALL CLUB CAUDACIENNE	Nombre d'engagements : 3 Seniors D4 / Unique U15 D2 / Phase Unique

524161 FOOTBALL CLUB CAUDACIENNE	U15 Féminines D1 / Unique	
	Nombre d'engagements :	3
526258 LUSITANOS ST MAUR U.S.	Seniors D4 / Unique U15 D2 / Phase Unique	
	Nombre d'engagements :	2
527735 VALENTON FOOTBALL ACADEMY	Seniors D4 / Unique U17 D1 / Unique U15 Féminines D1 / Unique	
	Nombre d'engagements :	3
529210 VITRY E.S.	Seniors D4 / Unique U18 D3 / Unique	
	Nombre d'engagements :	2
530263 ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	Seniors D4 / Unique Anciens D3 / Unique Seniors Féminines D1 / Unique U18 Féminines D1 / Unique	
	Nombre d'engagements :	4
532125 PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	Seniors D4 / Unique Seniors D4 / Unique U18 D3 / Unique U16 D4 / U16 D4	
	Nombre d'engagements :	4
533680 BOIS L'ABBE AS OUTRE MER 534669 MAROLLES F.C.	Seniors D4 / Unique Seniors Féminines D1 / Unique	
	Nombre d'engagements :	2
535208 VAL DE FONTENAY AS	Anciens D3 / Unique U18 D3 / Unique U16 D4 / U16 D4	
	Nombre d'engagements :	2

Club	Compétition / Phase
535547 SANTENY SP.L.	U16 D4 / U16 D4
537053 JOINVILLE R.C.	U18 Féminines D1 / Unique U15 Féminines D1 / Unique
	Nombre d'engagements : 2
540651 FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	U18 D3 / Unique U16 D4 / U16 D4 U15 D2 / Phase Unique
	Nombre d'engagements : 3
541437 BONNEUIL S/MARNE C.S.	Seniors Féminines D1 / Unique U18 D3 / Unique U18 Féminines D1 / Unique U15 Féminines D1 / Unique
	Nombre d'engagements : 4
542388 MAISONS ALFORT F.C.	U18 D3 / Unique U18 Féminines D1 / Unique U17 D1 / Unique U15 Féminines D1 / Unique
	Nombre d'engagements : 4
542396 ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	U17 D1 / Unique
548423 BOISSY U.J.	Seniors D4 / Unique
550378 SAINT MAURICE ASSOCIATION JEUNES	Seniors Futsal D2 / Unique
553004 F. C. MANDRES PERIGNY	Seniors D4 / Unique U18 Féminines D1 / Unique U17 D1 / Unique
	Nombre d'engagements : 3

553017 CHAMPIGNY CLUB FUTSAL	Seniors Futsal D2 / Unique
554257 VILLECRESNES U. S.	Seniors D4 / Unique
560655 FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	Anciens D3 / Unique U17 D1 / Unique U16 D4 / U16 D4
	Nombre d'engagements : 3
560705 OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	U16 D4 / U16 D4
560864 ASSOCIATION ZENAGA DE FIGUIG	Seniors D4 / Unique
563822 ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	U18 Féminines D1 / Unique U17 D1 / Unique
	Nombre d'engagements : 2
564381 CRETEIL FOOTBALL ACADEMIE	Seniors D4 / Unique
565136 ESPERANCE 94	Seniors Futsal D2 / Unique
565234 FUTSAL CLUB CHOISY	Seniors Futsal D2 / Unique
565242 FOOTBALL CLUB INVICTA	Seniors D4 / Unique
565311 FC HOVERLA	Seniors D4 / Unique
565316 GENTILLY FOOTBALL CLUB	Seniors D4 / Unique
565411 VILLEJUIF ÉLITE FUTSAL	Seniors Futsal D2 / Unique Seniors Futsal D2 / Unique
	Nombre d'engagements : 2
565602 FC CHENNEVIERES	Seniors Futsal D2 / Unique
580485 VILLENEUVE ABLON U.S.	Seniors D4 / Unique U17 D1 / Unique U16 D4 / U16 D4 U15 D2 / Phase Unique
	Nombre d'engagements : 4
582118 SPORTING FOOT CLUB CANAVEROIS	Seniors D4 / Unique U18 D3 / Unique
	Nombre d'engagements : 2
590215 GENTILLY ATHLETIC CLUB	Seniors D4 / Unique U18 D3 / Unique U16 D4 / U16 D4
	Nombre d'engagements : 3
590397 A.. MIMOSA MADA-SPORT	Seniors D4 / Unique Seniors D4 / Unique
	Nombre d'engagements : 2
739890 ST MAUR F. FEMININ VGA	U15 Féminines D1 / Unique
764445 THIAIS FEMININ FOOTBALL CLUB	U18 Féminines D1 / Unique U15 Féminines D1 / Unique
	Nombre d'engagements : 2
851334 CRETEIL PALAIS FUTSAL	Seniors Futsal D2 / Unique
860294 VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB	Seniors D4 / Unique Seniors Féminines D1 / Unique U15 D2 / Phase Unique U15 Féminines D1 / Unique
	Nombre d'engagements : 4

Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -



Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Adresse e-mail :

COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :

1.
2.

Photo



Adresse de correspondance :
.....
.....

Tél. domicile : Tél. port. :

Centres d'intérêt prioritaires (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :

.....
.....

Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :

.....
.....



INFORMATIONS CLUBS « HONORABILITE »

Site : <https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil#result>

ATTENTION !! obligation d'affichage :

Depuis le 16 mai dernier*, le ministère des Sports a renforcé son dispositif réglementaire pour mieux prévenir et lutter contre les violences en introduisant **une obligation d'affichage supplémentaire dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive.**

Cet affichage doit être **effectué dans un lieu** visible de tous à l'aide de l'une de ces deux affiches (à imprimer au format A3).

Chaque club dispose **d'un délai de 6 mois, à compter du 16 mai 2025, pour se mettre en conformité.**

** Décret n° 2025-435 du 16 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques ou sportives et Arrêté du 20 mai 2025 relatif aux obligations d'affichage dans tout établissement où est pratiquée une activité physique ou sportive en application de l'article R. 322-5 du code du sport.*

Est également **obligatoire l'affichage :**

- **du numéro 119** (Allô enfance en danger) dans tous les établissements accueillant des mineurs,
- **de la copie des diplômes et titres des personnes exerçant dans l'établissement,**
- **de la copie des cartes professionnelles des personnes exerçant dans l'établissement** (ou des attestations de stagiaire le cas échéant).



Qu'est-ce que l'honorabilité

L'honorabilité est un concept juridique qui **désigne l'aptitude d'une personne à exercer certaines fonctions ou responsabilités, en raison de l'absence de condamnations pour certains crimes ou délits spécifiques, tels que des actes de violence, des agressions sexuelles ou du trafic de stupéfiants, par exemple.**

Les articles L.212-9, L. 212-1, L. 322-1 et L.322-3 du Code du sport prévoient que les **activités d'éducateur sportif, d'exploitant d'un EAPS, d'arbitres ou d'intervenant auprès de mineurs sont interdites** aux personnes qui ont fait l'objet des condamnations évoquées précédemment.

En cas de condamnation, ils feront alors l'objet d'une **incapacité d'exercer leurs fonctions.**

Son Contrôle

***Contrôle de l'honorabilité** : vérification du casier judiciaire et du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIIAISV) pour les éducateurs sportifs, arbitres et intervenants auprès de mineurs.

***Obligation de signalement** par les dirigeants de clubs en cas de danger pour les pratiquants (loi du 8 mars 2024).

Educateurs sous contrat

Concernant les **éducateurs sous contrat** : les éducateurs professionnels et éducatrices professionnelles sont dans l'**obligation de se déclarer en ligne auprès des services de l'État (SDJES) en vue d'obtenir ou de renouveler leur carte professionnelle (carte gratuite et valable 5 ans).**

A l'occasion de sa délivrance, un **contrôle d'honorabilité est réalisé** : vérification du casier judiciaire de la personne (B2) et de son éventuelle inscription au Fichier Judiciaire automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIIAISV).

Un **contrôle annuel systématique** est effectué par les services du ministère des Sports.

Vous pouvez également consulter le site :

<https://recherche-educateur.sports.gouv.fr/accueil#result> **pour vérifier rapidement la validité de la carte professionnelle** des éducateurs et l'absence d'interdiction d'exercer.

Educateurs stagiaires et les éducateurs sportifs bénévoles

Les **éducateurs stagiaires**, c'est-à-dire celles et ceux qui préparent un diplôme ou TFP et qui sont susceptibles d'être accueillis au sein des structures doivent eux aussi se déclarer auprès des services de l'État (SDJES).

Ils se verront alors délivrer, non pas une carte professionnelle, mais une **attestation qu'il est nécessaire de contrôler, au même titre que la carte professionnelle des éducateurs diplômés.**

Les **éducateurs sportifs bénévoles, les exploitants d'EAPS, les arbitres et les intervenants auprès de mineurs** sont également soumis à une obligation d'honorabilité.

➤ L'ensemble des personnes détentrices de licences « dirigeant », « volontaire », « éducateur » ou « arbitre » sont notamment soumises annuellement au contrôle automatisé de l'honorabilité par la FFF.

➤ Les clubs doivent veiller à **systématiser la prise de licence « volontaire » pour toute personne** participant à la vie du club, **au contact de mineurs** et n'étant pas déjà titulaire d'une licence (ci-contre) car un contrôle d'honorabilité pourra alors être réalisé.

La loi n° 2024-201 du 8 mars 2024 visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport **crée une mesure administrative spécifique applicable aux dirigeants de clubs sportifs.**

Une **interdiction temporaire ou définitive d'exercer** pourra être **prononcée contre un dirigeant de club** dans trois cas :

- lorsqu'il représente lui-même un danger pour la sécurité et la santé physique ou morale des pratiquants du club;
- lorsqu'il **emploie une personne ne respectant pas les conditions d'honorabilité ou un éducateur sportif interdit d'exercer** ;
- lorsqu'il ne signale pas à l'administration des comportements à risques d'un éducateur sportif au sein de son club.

Le non-respect de cette interdiction administrative d'exercer **est puni d'un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende.**



La Communication



L'Alerte

En novembre 2023, la FFF a lancé la plateforme de signalement « J'alerte ».

Cette plateforme de signalement (jalerte.fff.fr.) est accessible à tous les publics du football, qu'ils soient victimes ou témoins. Elle permet de signaler tous les faits répréhensibles en garantissant notamment la protection des lanceurs d'alerte et le suivi des signalements.

► OPTIMISATION DE LA PLATEFORME « J'ALERTE »

En janvier 2025 la FFF a fait évoluer les formulaires de signalements afin de permettre de faciliter le recueil de la parole

► DEUX INTERFACES SONT DISPONIBLES :



Foot
Amateur



Structures FFF
et Haut niveau



ASSOCIATIONS SPORTIVES : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre (le club) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- **Le devoir de vigilance**
- **Le devoir de diligence**



LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- **un document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant

Procès-Verbaux



Réunion - N°3 du 21/08/2026
Réunion restreinte

COURRIERS CLUBS

NOGENT F. C. – 514388 - Courrier du 22 juillet 2026

Objet : Demande relative à l'attribution de mutations supplémentaires

Après examen de la demande formulée par le club de Nogent FC, la Commission prend note de la volonté du club d'affecter les deux mutations supplémentaires accordées à son équipe U14 D2 Brassage (équipe 1 U14).

En conséquence, la Commission valide cette affectation et confirme que les deux mutés supplémentaires sont attribués à l'équipe U14 D2 Brassage de Nogent FC pour la saison en cours, conformément à la réglementation applicable.

La Commission prend acte de cette déclaration.

Et transmet à la Commission des Statuts et Règlements pour information.

COMMISSION DEPARTEMENTAL des TERRAINS et INFRASTRUCTURES SPORTIVES



Réunion (Restreinte) - N°1 du 24/08/2026

COURRIERS CLUBS

VALENTON F. A. – 527735 - Courriels du 18 Août 2026

Relatif aux installations sportives du stade Auguste DELAUNE - NNI 940740101 à Valenton

Objet : Détermination des catégories de compétitions pouvant être organisées sur un terrain classé **T6 SYN** conformément aux règlements des terrains et installations sportives de la Fédération Française de Football.

Après examen des dispositions réglementaires relatives au classement des terrains et installations sportives de la F.F.F. ainsi que des prescriptions habituellement appliquées aux compétitions départementales, il est rappelé qu'une installation classée **T6 SYN** (terrain synthétique de niveau T6) est autorisée à recevoir les rencontres suivantes :

Catégories autorisées

- Championnat **Seniors Départemental D2 à D4** ;
- Championnats **Jeunes Départementaux** (U14, U16, U18) de **D2 à D4** ;
- Championnat **Critérium du Dimanche Matin (CDM)** ;
- Championnats **Anciens (Vétérans)** ;
- Championnats **Féminins départementaux** ;
- Rencontres de coupes départementales lorsque le règlement de l'épreuve le permet.

Catégories nécessitant un niveau supérieur

Les compétitions suivantes nécessitent généralement une installation classée **T5 ou T5 SYN**, sauf dérogation accordée par l'instance compétente :

- Championnat **Seniors D1** ;
- Championnats **U14 D1, U16 D1 et U18 D1**.

Conclusion

En conséquence, une installation classée T6 SYN est réputée conforme pour l'accueil de la majorité des compétitions départementales du District du Val-de-Marne, notamment les championnats Seniors D2 à D4, Jeunes D2 à D4, CDM, Anciens et Féminins, sous réserve du respect des autres prescriptions réglementaires applicables (éclairage, vestiaires, sécurité, homologation en cours de validité, etc.).

La Commission transmet le dossier à la Commission d'organisation & coupes pour information.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 26 Août 2026

INFORMATIONS CALENDRIERS 2026 & 2027

Pour toutes les réclamations concernant les calendriers, merci d'envoyer un mail à :

secrétariat@districtvaldemarne.fff.fr

Les réponses à toutes vos questions dès le 19 août 2026

Attention ! rappel, ne pas tenir compte des numéros des journées, mais des dates CALENDAIRES.

Début des Compétitions

Seniors D1 (Groupe 12)	Samedi 05 septembre 2026
Seniors D2 (2 Groupes 12)	Dimanche 06 septembre 2026
Seniors D3 (2 Groupes de 12)	Dimanche 04 octobre 2026
CDM (Groupe de 12)	Dimanche 13 septembre 2026
Futsal D1 (Groupe de 10)	Samedi 19 septembre 2026
U18 D1/D2 (Groupes 10)	Dimanche 04 octobre 2026
U17 D1 (Groupe 10)	Dimanche 04 octobre 2026
U16 D1/D2/D3 (Groupes 10)	Dimanche 04 octobre 2026
U15 D1 (Groupe 12)	Samedi 19 septembre 2026
U14 D1 (Groupe 12)	Samedi 19 septembre 2026
Anciens D1 et D2 (Groupes 12)	Dimanche 13 septembre 2026

Problèmes d'Alternances

Les clubs peuvent d'ores et déjà anticipés pour les dates à problèmes.

SENIORS D2

- FC CHAMPIGNY 2 = problème sur 3 dates
- AS CHOISY LE ROI = problème sur 2 dates
- US FONTENAY = problème sur 2 dates

SENIORS D3

- US ORMESSON = problème sur 2 dates
- USJTO = problème sur 1 date
- GENTILLY AC = problème sur 2 dates

U18 D1

- ES VILLIERS = problème sur 1 date
- CO VINCENNES = problème sur 2 dates
- FC THIAIS = problème sur 2 dates

U18 D2

- CHEVILLY ELAN = problème sur 3 dates

U16 D1

- FC SUCY = problème sur 2 dates

U16 D2

- AS CHOISY = problème sur 2 dates
- CHARENTON CAP = problème sur 2 dates

U16 D3

- CA HAY LES ROSES = problème sur 2 dates

ANCIENS D3.A

- ORLY AC = problème sur 1 date

Compte tenu du nombre d'équipes engagées (16 équipes), et s'agissant d'une première saison, le championnat pourrait être organisé en deux phases.

Première phase

Les équipes seraient réparties en **deux groupes de 8 équipes ou X équipes**

Les rencontres se dérouleraient sous la forme de **matches aller-retour**.

Deuxième phase

À l'issue de la première phase, une rencontre opposant les **premiers de chaque groupe** permettrait de déterminer le club « **Champion** », lequel serait susceptible d'accéder au championnat de **R2 Féminines**.

Dates de début des championnats

- **U15 Féminines** : début du championnat le **26 septembre 2026** ;
- **U18 Féminines** : début du championnat le **26 septembre 2026**.

Attention : pour les équipes **U18 Féminines**, les deux premiers tours de la **Coupe de France Féminine « Nike »** sont programmés les **12 et 19 septembre 2026**.

ANNEXES

HORAIRES OFFICIELS DES MATCHES

Saison 2026/2027



CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
U15	14h00
Séniors Féminines	16h00
U18 & U15 Féminines	Entre 14h00 / 17h30 (Horaire à préciser en début de saison)
SAMEDI SOIR	
Séniors	18h30
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18 & U20	13h00
U17	15h00

FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00



CATEGORIES D'ÂGES 2026 / 2027

HOMMES				FEMMES		
CATEGORIE		PRATIQUES	NAISSANCE	CATEGORIE		PRATIQUE
ANCIENS +55 ans	Licence Vétérans	Championnat Foot à 9	Dès 55 ans (1972 date d'anniversaire)			
ANCIENS +45 ans	Licence Vétérans	Championnat Foot à 11	Dès 45 ans (1982 date d'anniversaire)			
ANCIENS	Licence Vétérans	Championnat Foot à 11	1992			
SENIORS	Licence Seniors	Championnat Foot à 11	2006			
U20	Licence U20 Licence U19	Championnat Foot à 11 U20	2007 2008	SENIORS F	Licence U19F	Championnat Foot à 11
U18	Licence U18 Licence U17	Championnat Foot à 11 U18	2009 2010	U18F	Licence U18F Licence U17F Licence U16F Licence U15F Licence U16F	Championnat Départemental et Régional Foot à 8 ou à 11
U16	Licence U17 Licence U16	Championnat Foot à 11 U17	2010 2011			
U16	Licence U16 Licence U15	Championnat Foot à 11 U16	2011 2012			
U14	Licence U15 Licence U14	Championnat Foot à 11 U15	2012 2013			
U14	Licence U14 Licence U13	Championnat Foot à 11 U14	2013 2014	U15F	Licence U15F Licence U14F Licence U14F	Championnat Départemental à 8 ou à 11 Régional à 11 ou mixité
U13	Licence U13 Licence U12	Critérium Foot à 8 U13	2014 2015	U13F	Licence U13F Licence U12F	Critérium départemental ou Mixité
U11	Licence U11 Licence U10	Critérium Foot à 8 U11	2016 2017	U11F	Licence U11F Licence U10F	Critérium départemental ou Mixité
U9 DEBUTANTS	Licence U9 Licence U8	Plateaux Foot à 5 U9	2018 2019	U9F DEBUTANTES	Licence U9F Licence U8F	Critérium départemental ou Mixité
U7 DEBUTANTS	Licence U7 Licence U6	Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 U7	2020 2021	U7F DEBUTANTES	Licence U7F Licence U6F	Mixité
U5	Licence U5		2022		Licence U6F	

PLANNING DES FORMATIONS

Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant J1	Bloc 1 (1er jour en <i>présentiel</i>)	Bloc 2 (2ème jour en <i>présentiel</i>)	PLANNING DES FORMATIONS
DEUST CFI U6/U9	Du 15/09/2026 au 21/09/2026	22/09/2026	20/10/2026	21/10/2026 au 28/10/2026
CFI U10/U13	Du 22/09/2026 au 28/09/2026	29/09/2026	13/10/2026	14/10/2026 au 21/10/2026
CERTIF CFI	Du 28/09/2026 au 04/10/2026	X	X	X
CFI SENIORS	Du 29/09/2026 au 05/10/2026	06/10/2026	05/11/2026	06/11/2026 au 12/11/2026
DEUST AF ARBITRAGE	X	15/10/2026	X	X
CFI GDB	X	26/10/2026	27/10/2026	X
CFI U14/U19	Du 27/10/2026 au 02/11/2026	03/11/2026	24/11/2026	X
CERTIF CFI	Du 28/09/2026 au 04/10/2026			
CERTIF CFI	Du 09/11/2026 au 15/11/2026	X	X	X
CFI U10/U13	Du 10/11/2026 au 16/11/2026	17/11/2026	08/12/2026	09/12/2026 au 16/12/2026
CERTIF CFI	Du 07/12/2026 au 15/12/2026	X	X	X
JC DF COACH SENIORS	X	10/12/2026	X	X
JC DF COACH JEUNES	X	15/12/2026	X	X
DEUST AF PRATIQUE FEMININE	X	17/12/2026	X	X
CFI U6/U9	Du 29/12/2026 au 04/01/2027	05/01/2027	09/02/2027	10/02/2027 au 17/02/2027
CFI U14/U19	Du 12/01/2027 au 18/01/2027	19/01/2027	02/02/2027	03/02/2027 au 10/02/2027
CERTIF CFI	Du 01/02/2027 au 07/02/2027	X	X	X
DEUST CFI U10/U13	Du 04/02/2027 au 11/02/2027	12/02/2027	25/02/2027	26/02/2027 au 04/03/2027
CFI U10/U13	Du 23/02/2027 au 01/03/2027	02/03/2027	16/03/2027	17/03/2027 au 23/03/2027
CFI SENIORS	Du 02/03/2027 au 08/03/2027	09/03/2027	23/03/2027	24/03/2027 au 30/03/2027
CERTIF CFI	Du 15/03/2027 au 21/03/2027	X	X	X
CFI U6/U9	Du 30/03/2027 au 05/04/2027	06/04/2027	27/04/2027	28/04/2027 au 04/05/2027
CERTIF DEUST MSP	X	07/04/2027	X	X
CFI GDB	X	15/04/2027	16/04/2027	X
CERTIF CFI	Du 19/04/2027 au 25/04/2027	X	X	X
CFI U14/U19	Du 27/04/2027 au 03/05/2027	04/05/2027	25/05/2027	26/05/2027 au 01/06/2027
DEUST CFI U14/U19	Du 13/05/2027 au 19/05/2027	20/05/2027	03/06/2027	04/06/2027 au 10/06/2027
CERTIF CFI	Du 24/05/2027 au 30/05/2027	X	X	X
CERTIF CFI	Du 21/06/2027 au 27/06/2027	X	X	X